

# "Porter haut l'enseignement de la langue corse"

## Avez-vous prévu des mesures spécifiques pour l'académie de Corse ?

L'académie de Corse a porté auprès du ministère de l'Éducation nationale une demande de prise en compte des langues régionales au titre des enseignements de spécialité.

Je suis heureuse de vous annoncer que le ministre a accédé tout récemment à cette demande, alors même que la liste des spécialités avait été arrêtée dès cet été, ce qui est pour nous un très grand motif de satisfaction.

L'enjeu est considérable pour le devenir de l'enseignement de la langue corse et nous devons en tirer tout le parti possible pour élever le niveau de compétences et régler enfin le *continuum* de cet enseignement jusqu'à la terminale.

Mon ambition est de porter haut l'enseignement de la langue corse dans ses dimensions didactique et pédagogique.

Le niveau linguistique requis en fin de terminale sera celui d'un "utilisateur expérimenté" (niveau B2/C1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues), c'est-à-dire un bachelier capable de comprendre des textes littéraires exigeants, de saisir des significations implicites, de maîtriser tous les outils usuels d'articula-



tion du discours. En un mot, il s'agit de former des locuteurs confirmés dont les poursuites d'études pourraient s'envisager dans les formations du supérieur menant aux métiers du tourisme, de la culture et du patrimoine ou encore dans les cursus préparant aux concours de l'enseignement "langue régionale".

## Il est question de langue corse, mais également d'ouverture au monde latin et méditerranéen...

L'ouverture de cette spécialité "littératures, langues et cultures régionales" est aussi l'occasion unique de proposer dans l'académie un parcours d'excellence "section langues romanes", qui aura pour finalité d'enrichir et de

consolider une culture linguistique, littéraire et humaniste, tournée vers les problématiques du monde latin et méditerranéen.

Elle contribuera à préparer les lycéens à des études supérieures dans divers champs disciplinaires des langues, des lettres et des sciences humaines, en leur permettant d'ouvrir leurs connaissances

à d'autres cultures et civilisations d'expression romane - l'espagnol, l'italien, le latin... - en lien avec la langue française et la langue corse. Toute culture porte en elle une part d'universel. Ce doit être le sens de cet enseignement de spécialité.

**Comment, au final, se présentera le bac 2021 ?**

Une part de contrôle continu et une part d'épreuves terminales pour en finir avec cette concentration d'épreuves dans un temps très court qui ne tient pas compte des efforts et des progrès des lycéens dans la durée.

S'agissant d'abord des épreuves terminales qui compteront pour 60 % de la note finale, l'examen anticipé écrit et oral de français se déroulera comme aujourd'hui en fin de première.

En classe de terminale, les deux épreuves écrites portant sur les enseignements de spécialité se tiendront au printemps et deux autres épreuves - l'écrit de philosophie et le grand oral - auront lieu en juin.

Quant au contrôle continu qui représentera 40 % de la note finale, trois sessions d'épreuves communes seront organisées : deux en première, la 3<sup>e</sup> en terminale, qui porteront sur les disciplines non évaluées lors des épreuves finales ainsi que sur l'enseignement de spécialité qui n'aura pas été poursuivi en terminale. Enfin, l'EPS sera évaluée tout au long de la classe de terminale. Le système actuel des mentions sera maintenu de même que l'oral de rattrapage comme seconde chance.

**PROPOS RECUEILLIS PAR V. E.**